

Direction du Développement et de la Construction 

Objet :Rétrocession de voiries et espaces verts

N/Réf: DDC/NV/PA-405.24

Affaire suivie par Nicolas VITRY

Inspecteur Foncier

 nicolas_vitry@shlmr.fr

 0262 40 12 60 / 0692 44 72 68

Saint-Denis, le 18 juillet 2024

Mairie de Saint Louis

A l'attention de Madame Le Maire

125 Avenue Principale

97450 SAINT LOUIS

Madame le Maire,

Dans le cadre de nos différents échanges concernant la rétrocession des voiries et espaces verts de notre opération « Camp du Gol et Evariste de Parny » située sur le territoire de votre commune, votre collectivité a validé suivant délibérations N°66 en date du 30 mars 2004 et N° 75 du 15 mars 2007 la rétrocession des parcelles DE 474-476-1416 (Ex : DE477)-1346-1348-506p.

A ce jour les actes de transfert de propriété n'ont pas été réalisés car aucun découpage parcellaire de la parcelle DE 506 (GH EVARISTE DE PARNY) n'a à ce jour été réalisé permettant de séparer les voiries des parcelles construites.

Nous vous sollicitons afin de réaliser ce découpage et d'intégrer à cette rétrocession la totalité des espaces verts de ce lotissement liés à ces voiries et implantés sur les parcelles référencées DE 558-559-756 et 158 en y intégrant la voirie de l'opération « Camp du Gol » sur la parcelle DE 1495.

Vous trouverez ci-joint une extraction SIG de l'ensemble des espaces aujourd'hui propriété de la SHLMR qu'il convient de vous céder.

Nous restons à la disposition de vos services, afin d'organiser une réunion de concertation ou de visite de site, à fixer à votre convenance afin de définir les modalités de cette cession.

Dans l'attente de votre retour dans les meilleurs délais,

Nous vous prions d'agréer, Madame le Maire, l'expression de nos respectueuses salutations.

La Directrice du Développement et de la Construction
Sylvie PASCAL- BASSER 

Copie : M. Denis FERBLANTIER